



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 23 novembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 novembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Aurélia Massei, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato et Paul Mancini à Alexandre Farina, Stéphane Vannucci et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Rose-Marie Ottavy-Sarrola et Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Jacques Billard et Marie-Françoise Gaffory Fau à Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu et Annie Sichi à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Marine Schinto, Dominique Carlotti et Jean-Pierre Sollacaro à Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Danielle Flamencourt et Camille Bernard à Simone Guerrini, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, David Frau à Marine Ponzevera, Christian Bacci et Muriel Piera à Aurélia Massei, Sébastien Deliperi à Basiliu Moretti, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon à Vanina Angelini-Buresi, Jean-François Casalta à Julia Tiberi

**Etaient absents :**

Isabelle Jeanne, Christelle Combette, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	19
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201123-2020\_298-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 23 novembre 2020**  
**Délibération N°2020/298**

**Soutien au commerce : jeux concours**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de la programmation des festivités de Noël, il est prévu cette année d'apporter son aide aux commerces de proximité situés sur sa commune.

C'est ainsi que la Ville d'Ajaccio propose d'organiser un jeu concours à destination du grand public.

Les participants devront concourir par le biais des réseaux sociaux en postant une série de photos effectuées en centre-ville dans 7 stands photo décorés sur la thématique des fêtes de fin d'année. Ainsi les gagnants se verront attribuer un lot de 50€ valable dans les commerces de la commune pour l'achat de produits dits non essentiels (prêt à porter, accessoires, bijoux, parfums, artisanat, décoration...).

200 lots de 50€ seront distribués. Ainsi à travers cette animation la commune reversera un montant de 10 000€ au bénéfice de son tissu économique local.

Les conditions de participation seront indiquées sur le site internet de la Ville d'Ajaccio.

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville, dans le contexte actuel, de mettre en place une aide au profit des commerces de proximité situés sur sa commune

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**d'autoriser le Maire à :**

**signer** tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place de cette aide,

**prendre** en charge pour les commerces de proximité les lots « bons cadeaux » définis

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 novembre 2020,

## AUTORISE le Maire

A signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place de cette aide,

A prendre en charge pour les commerces de proximité les lots « bons cadeaux » définis.

## VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Laurent MARCANGELI

The image shows the official seal of the Municipality of Ajaccio, which is circular and contains the text "MAIRIE D'AJACCIO" at the top and "20070 AJACCIO" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink. To the right of the seal, the text "POUR EXTRAIT CONFORME" is written in blue, followed by "LE MAIRE" and "Laurent MARCANGELI" in black.